

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 5***Objet : Emplois TAP**Date de convocation :*

2 juin 2023

*Date d'affichage :*

2 juin 2023

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

14

*Nombre de votants :*

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt trois  
Le 8 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX  
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER  
Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Absents : Mme Flavie TAVERA M. Pierrick THOMAS, Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement d'activité temporaire aux écoles il conviendrait de créer 7 emplois d'adjoint d'animation à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 6 juillet 2024.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des Fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 4/09/2023 au 6/07/2024	1	Adjoint d'animation territorial	Intervenant TAP	3
Du 4/09/2023 Au 6/07/2024	3	Adjoint d'animation territorial	Intervenant TAP	2
Du 4/09/2023 Au 6/07/2024	3	Adjoint d'animation territorial	Intervenant TAP	1

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut correspondant au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint animation.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL